

## FINANCES

### 1. Délibération relative à la participation de la commune aux frais de scolarité d'un enfant inscrit dans une école publique de Rives pour l'année scolaire 2013-2014

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**ACCEPTE** de participer aux dépenses de fonctionnement induites par la prise en charge dans les écoles publiques rivoises d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux à hauteur de 380.00€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à venir et toutes les pièces afférentes dans la mesure où les termes restent identiques aux conventions précédentes, nonobstant le montant de la participation.

### 2. Délibération relative à la convention avec la commune de Tullins sur la répartition des charges des écoles publiques accueillant des enfants non tullinois en CLIS1 pour l'année scolaire 2012/2013

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**REFUSE** les termes de la convention à intervenir avec la commune de Tullins pour la participation aux dépenses de fonctionnement induites par la prise en charge en CLIS 1, dans les écoles publiques tullinoises, d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

**PRÉCISE** que ce refus est basé sur le montant de la participation aux charges de fonctionnement qui est très élevé.

### 3 - Demande de remise gracieuse de pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**ACCEPTE** la demande de remise gracieuse de 204 € correspondant aux pénalités de retard dues par la SARL S.IM.CO.VO au titre de sa taxe d'urbanisme.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1- Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe suite à un avancement de grade

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01/01/2014,

**PRÉCISE** que les crédits correspondant à la création de ce poste sont prévus au budget primitif 2014.

## INTERCOMMUNALITÉ

### 1- CCBE- Modification de la compétence « communication électronique »

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**APPROUVE** spécifiquement la modification des statuts de la CCBE pour l'autoriser à recevoir mandat pour assurer, au nom et pour le compte du Département de l'Isère, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation de NRO (Izeaux et Chabons) et d'une partie du shelter, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage au sens de l'article 2. II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Cela se fera dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « communication électronique », pour permettre l'installation d'infrastructures de

communications électroniques suivant déploiement d'un réseau d'infrastructures THD de type FTTH sur le territoire du parc d'activités Bièvre Dauphine,

**APPROUVE** de manière générale la modification des statuts de la CCBE pour l'autoriser à recevoir mandat du Département de l'Isère ou à effectuer pour cette collectivité départementale toute prestation de travaux, services ou fournitures, nécessaire à un projet d'équipement du parc d'activité Bièvre Dauphine en infrastructures et réseaux de communications électroniques,

**DIT** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de l'Isère et au Président de la communauté de communes de Bièvre Est.

2- CCBE- Approbation de la convention de mise à disposition de locaux par la commune d'Izeaux pour l'organisation d'un accueil de loisirs des jeunes

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes de Bièvre Est et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

3- CCBE- Approbation du rapport annuel 2012 du service public d'enlèvement et traitement des ordures ménagères de la CCBE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**PREND ACTE** du rapport annuel 2012 du service public d'enlèvement et traitement des ordures ménagères de la CCBE

4- CCBE- Définition de l'intérêt communautaire des voiries d'intérêt communautaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 16 voix pour », « 0 voix contre », « 0 abstention »

**APPROUVE** le projet « conventions ZAIC/évolutions 2013 » rédigé par la Communauté de Communes de Bièvre Est.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partage des dépenses de voiries d'intérêt communautaire à venir avec la CCBE

**APPROUVE** la modification des statuts découlant des modifications induites par le projet « conventions ZAIC/évolutions 2013 » .

**DIT** que la présente délibération sera notifiée au Préfet de l'Isère et au Président de la Communauté de Communes de Bièvre Est.

Le Maire  
Joël GAILLARD